



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/Logements-les-arretes-anti>

# Logements : les arrêtés anti-expulsion pertinents

- Elus -



Date de mise en ligne : lundi 5 octobre 2009

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

---

### LOGEMENT

#### les arrêtés anti-expulsion pertinents

L'expulsion d'une locataire à la fin de l'été dans la Résidence du Couloud rend judicieux, une fois de plus, les arrêtés pris par la municipalité. Interdire les expulsions locatives, c'est refuser des situations inhumaines, ce qui ne veut pas dire cautionner les comportements abusifs. Avec les bailleurs et le Conseil Général, Vénissieux travaille en profondeur sur les impayés de loyer et désamorce de nombreuses situations difficiles. Ça a toujours été le cas et ça le restera car il suffit de voir la détresse et les difficultés des gens dans les commissions du CCAS pour mesurer l'étendue des dégâts de la crise actuelle. De nouvelles classes sociales ne parviennent plus à faire face à leurs obligations et on estime, en France, que près de 7 millions de personnes sont en situation de réelle fragilité en matière de logement. C'est inacceptable et intolérable.

#### **Que fait l'Etat ? Des promesses, des grands discours, et rien sur le terrain...**

A travers les arrêtés pris contre les expulsions locatives et les coupures d'eau et d'énergie, il s'agit de ne pas enfoncer dans les difficultés des foyers au bord de l'implosion, mais aussi de créer un rapport de force avec l'Etat. Ce combat-là est celui de toutes les forces progressistes de Vénissieux. Du moins, il faut l'espérer car que font les gouvernements de droite depuis des années ? Dans les faits déjà : sous Christine Boutin, en 2008, le budget logement a baissé de 6% environ, et de 30% pour les autorisations d'engagement sur le logement social. L'ANRU est au ralenti (au lieu de la prévision de 200 000 logements démolis et reconstruits pour la période 2004/2008, on serait aux alentours de 130 000). La publication des chiffres officiels indique aussi la dégringolade du nombre de logements sociaux mis en chantier.

Dans la rhétorique maintenant : la loi DALO (droit au logement opposable), véritable usine à gaz, inapplicable et inappliquée, démagogique sur le fond et sur la forme, inefficace pour les gens qui en auraient le plus besoin. Les belles déclarations d'intention, en mars 2009, de Christine Boutin : « Un préfet ne mettra plus à exécution un jugement d'expulsion sans proposer un relogement ou un hébergement pour les locataires dans l'impossibilité de payer leur loyer. » Promesses bien évidemment non tenues. Voilà pourquoi un rapport de force s'impose et voilà pourquoi les arrêtés anti-expulsions sont l'un des moyens d'y parvenir. Une vraie prise de responsabilité s'impose à tous les étages. Elle passe aussi par l'urgence d'un moratoire sur le logement que les collectivités et les associations sur le terrain réclament depuis des années.